



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 28 septembre 2023

Objet de la délibération

PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC MULTI ACCUEIL : SAISINE DE LA CCSPL

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-trois à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt et un septembre deux mille vingt-trois, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Laure LE MARÉCHAL , Peggy CACLIN , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY à Philippe PERRONNO , Joël TRÉCANT à Yves GUYOT , Marie-Françoise CÉREZ à Anne-Laure LE DOUSSAL , André HARTEREAU à Claudine CORPART , Frédéric TOUSSAINT à Guillaume KERRIC , Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC à Michèle DOLLÉ .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Alain HASCOËT désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Service Commande Publique Assurances

N° 2023.09.022

PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC MULTI ACCUEIL : SAISINE DE LA CCSPL

Rapporteur : Aline LE FUR

Conformément à l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une Commission Consultative des Services Publics Locaux a été instituée pour examiner l'ensemble des services publics susceptibles d'être confiés à un tiers par convention de délégation de service public.

L'article L1411-4 du même code précise quant à lui que "Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales (...) se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local après avoir recueilli l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (...). Elles statuent au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire".

Enfin, l'article L1413-1 dispose que cette commission est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4.

Dans le cas présent, il s'agit d'examiner l'hypothèse du lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation d'un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de type multi-accueil (sites Ti Doudous & La petite Planète). Un rapport sera produit et transmis au préalable à la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour examiner l'intérêt d'une telle démarche et émettre un avis, avant un nouvel examen en Conseil Municipal afin d'approuver ou non le principe d'une Délégation de Service Public et le lancement d'une consultation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1413-1 et L1411-4,
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020.06.017 en date du 18 juin 2020 portant désignation des représentants de la CCSPL,
Vu les délibérations du Conseil Municipal n° 2020.10.03 du 29 octobre 2020, n° 2023.01.005 du 26 janvier 2023 et n° 2023.06.006A du 9 juin 2023 portant modification de la composition de la CCSPL,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 28 août 2023,
Vu la présentation du dossier en Commission « Ressources » en date du 11 septembre 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** la saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour avis sur le projet d'une mise en œuvre d'un contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation d'un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de type multi-accueil (sites Ti Doudou & La petite Planète).
- ➔ **AUTORISE** Madame la Maire, ou son Représentant, à convoquer la Commission Consultative des Services Publics Locaux à une date qu'elle fixe et communiquer à ses membres les éléments utiles pour remettre un avis.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le

ID : 056-21560834-20231002-DGS202309022-DE